

çais sont d'un côté et tous les Canadiens anglais de l'autre, je réponds que je ne crois pas à cette assertion ni pour ceux-ci ni pour ceux-là. On a prétendu que tous les Canadiens de langue française sont d'un côté et tous les Canadiens de langue anglaise de l'autre et, comme ces derniers sont les plus nombreux, ils devaient l'emporter. Ce n'est pas par de semblables arguments que nous pouvons espérer une solution à ce problème inquiétant. C'est plutôt par un appel aux instincts supérieurs du peuple, et j'espère, pour ma part, que dis-je? je suis sûr que jamais ne viendra le jour où je ferai appel aux préjugés de celui-ci ou de celui-là.

Quant à l'attitude que j'ai prise sur la question devant cette Assemblée, si je ne peux la défendre dans la province d'Ontario comme dans la province de Québec, je veux perdre mon nom de citoyen canadien français, de citoyen canadien anglais ou même de Canadien tout court. Cette attitude que j'ai prise, je suis prêt à la défendre. Je peux me tromper, mais en tout cas, je suis sincère et, quand un homme parle selon sa conscience, nulle part en Canada il ne doit craindre d'exprimer son opinion.

On a dit que ma proposition d'un referendum n'était pas une mesure de progrès, et je réponds qu'au contraire rien de plus positif n'a encore été proposé au cours de ce débat. Je ne sais ce que sera le vote, mais j'ai pris un engagement, et je le renouvelle aujourd'hui avec plus de ferveur qu'auparavant: si le peuple se déclarait pour la conscription, son verdict serait accepté dans tout le Canada, même dans la province de Québec, où l'on a affirmé qu'elle ne serait pas acceptée. Une fois que le peuple se serait prononcé par voix de referendum, selon ma proposition, ceux qui ont voté contre moi se rallieraient, je pense, au jugement du corps électoral et se mettraient en devoir de maintenir la loi. Si cette dernière était adoptée, un devoir s'imposerait à tous, et nous procéderions sur de nouvelles bases; il serait fait de nouveau à toute la population canadienne l'appel de se prêter de son mieux à la défense d'une noble cause.

Mon honorable ami affirme que parfois la minorité doit gouverner, mais c'est une proposition à laquelle je ne souscris point. Une fois admise l'idée d'un gouvernement de la minorité, vous pourrez dire adieu aux institutions représentatives.

Mon honorable ami a été bien mal avisé dans l'allusion qu'il a faite au referendum de 1898 sur la prohibition. Qu'il veuille bien se reporter au compte rendu de nos délibérations d'il y a vingt ans, sur lequel

[Le très hon. sir Wilfrid Laurier.]

je n'ai pas jeté les yeux depuis, et il trouvera de la part du gouvernement cette déclaration de ne pas se contenter d'une simple majorité, même si la prohibition l'emportait, mais qu'il lui faudrait en outre l'appui d'un fort courant d'opinion assurant la réussite de la mesure. Quand il fut établi que la prohibition ne l'avait emporté que par 10,000 voix sur plus d'un demi-million, nous ne nous sommes pas cru autorisés à l'imposer.

On m'a demandé ce qu'était ma politique, et je dirai qu'elle est aujourd'hui ce qu'elle a été dès le début. Je veux qu'on poursuive la victoire jusqu'à achèvement. (Applaudissements, interruptions).

Je veux qu'on continue la guerre par le volontariat jusqu'au bout. Je pense comme on pense en Australie, où la conscription a été repoussée, sans qu'on ait cessé d'être en faveur d'une poursuite des hostilités. Je regrette que dans une pareille circonstance, il me soit impossible de voir les choses du même œil que mes honorables amis de la droite. Je ne veux parler sévèrement de personne, ni introduire dans le débat une aigreur parfaitement évitable. Je respecte les convictions de chacun, et j'espère que les miennes seront respectées.

Dans la position que j'occupe de ce côté-ci de la Chambre, je fais partie du mécanisme gouvernemental et depuis le 18 mai personne de ceux qui dans un pays quelconque, en Angleterre, en France, en Nouvelle-Zélande ou dans l'Afrique du Sud, occupent une position semblable à la mienne, n'a donné au Gouvernement un plus ferme appui que moi. Quand est venue cependant la proposition du service obligatoire, j'ai dû m'y opposer, par la raison qu'ainsi mise devant le pays elle devenait un instrument de tyrannie. Elle est une dénégation de ces principes démocratiques qui nous sont chers et que nous tenons pour sacrés. Je m'oppose à ce projet parce qu'il contient en germe la discorde et la désunion, parce qu'il est un obstacle et un empêchement à cette union des cœurs et des âmes sans laquelle on ne peut espérer que cette Confédération atteindra les buts et les fins pour lesquels elle a été effectuée. Toute ma vie, monsieur l'Orateur, j'ai combattu la coercition; toute ma vie j'ai favorisé la bonne entente, et le motif qui m'a inspiré cette attitude sera à jamais mon guide tant qu'il restera un souffle dans ma poitrine.

L'hon. ARTHUR MEIGHEN (solliciteur général): Lorsque je suis entré dans la Chambre cet après-midi, rien, monsieur l'Orateur, n'était plus loin de ma pensée que de prendre la parole sur la 3e lecture de ce projet de loi. Mais le remarquable specta-